



Crimes et délits constatés  
par la **Police et la Gendarmerie nationales**  
dans le département **du VAL-DE-MARNE**  
entre 2009 et 2014

Crimes et délits constatés par la  
**Police et Gendarmerie nationales**  
dans le département  
**du VAL-DE-MARNE**  
entre 2009 et 2014



Crimes et délits constatés  
par la **Police et la Gendarmerie nationales**  
dans le département du **VAL-DE-MARNE**  
entre 2009 et 2014



OBSERVATOIRE NATIONAL  
DE LA DÉLINQUANCE  
ET DES RÉPONSES PÉNALES

**Tableau AB.94.PN.a. Les faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la police nationale dans le département du VAL-DE-MARNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	<b>Atteintes aux biens</b>	<b>59 566</b>	<b>59 444</b>	<b>58 502</b>	<b>56 892</b>	<b>58 139</b>	<b>61 314</b>
	<b>Vols sans violence</b>	<b>42 554</b>	<b>42 778</b>	<b>42 814</b>	<b>41 968</b>	<b>44 238</b>	<b>48 001</b>
	<b>Vols liés aux véhicules à moteurs</b>	<b>19 051</b>	<b>18 129</b>	<b>17 767</b>	<b>17 048</b>	<b>18 011</b>	<b>17 726</b>
35	Vols d'automobiles	3 113	3 133	3 451	3 228	3 400	3 504
37	Vols à la roulotte	8 741	8 443	7 649	7 351	8 278	8 397
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	4 735	4 258	4 232	4 088	4 349	3 839
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	2 457	2 293	2 429	2 372	1 976	1 981
34	Vols de véhicules de transport avec fret	5	2	6	9	8	5
	<b>Cambriolages</b>	<b>6 506</b>	<b>6 746</b>	<b>6 861</b>	<b>7 354</b>	<b>8 181</b>	<b>8 376</b>
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	4 554	4 813	4 983	5 655	6 498	6 397
28	Cambriolages de résidences secondaires	23	28	43	21	41	75
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	947	922	862	797	749	834
30	Cambriolages d'autres lieux	982	983	973	881	893	1 070
	<b>Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)</b>	<b>12 891</b>	<b>13 602</b>	<b>14 197</b>	<b>13 972</b>	<b>14 086</b>	<b>17 618</b>
32	Vols à la tire	2 426	2 971	3 104	2 906	2 987	3 424
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	3 647	3 553	3 484	3 361	3 260	3 461
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	6 818	7 078	7 609	7 705	7 839	10 733
	<b>Autres vols sans violence</b>	<b>4 106</b>	<b>4 301</b>	<b>3 989</b>	<b>3 594</b>	<b>3 960</b>	<b>4 281</b>
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	281	302	210	283	337	353
33	Vols à l'étalage	2 456	2 537	2 284	2 025	2 367	2 452
39	Vols simples sur chantier	173	248	261	250	211	246
40	Vols simples sur exploitations agricoles	2	1	1	0	1	2
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	1 194	1 213	1 233	1 036	1 044	1 228
	<b>Vols avec violences</b>	<b>4 740</b>	<b>5 191</b>	<b>5 612</b>	<b>5 491</b>	<b>5 639</b>	<b>5 470</b>
	<b>Vols à main armée</b>	<b>451</b>	<b>292</b>	<b>282</b>	<b>202</b>	<b>237</b>	<b>263</b>
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	26	14	9	7	16	9
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	322	189	169	135	135	158
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	5	7	7	3	1	4
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	22	34	33	19	36	37
19	Autres vols à main armée	76	48	64	38	49	55
	<b>Vols avec armes blanches</b>	<b>326</b>	<b>421</b>	<b>355</b>	<b>304</b>	<b>271</b>	<b>262</b>
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	30	43	39	39	48	27
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	11	28	19	18	19	15
22	Autres vols avec armes blanches	285	350	297	247	204	220
	<b>Vols violents sans arme</b>	<b>3 963</b>	<b>4 478</b>	<b>4 975</b>	<b>4 985</b>	<b>5 131</b>	<b>4 945</b>
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	29	31	29	26	26	24
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	27	17	38	35	38	36
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	1 852	2 079	2 422	2 706	2 895	2 701
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	2 055	2 351	2 486	2 218	2 172	2 184
	<b>Destructions, dégradations</b>	<b>12 272</b>	<b>11 475</b>	<b>10 076</b>	<b>9 433</b>	<b>8 262</b>	<b>7 843</b>
62	Incendies volontaires de biens publics	82	89	68	66	45	67
63	Incendies volontaires de biens privés	784	716	718	570	476	579
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	0	1	0	0	0	0
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	0	0	1	0	0	1
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	717	721	528	574	496	523
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	3 926	3 758	3 500	3 841	3 223	3 168
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	6 763	6 190	5 261	4 382	4 022	3 505

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 ([http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm\\_2015\\_janv.pdf](http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf)). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.



Crimes et délits constatés  
par la **Police et la Gendarmerie nationales**  
dans le département du **VAL-DE-MARNE**  
entre 2009 et 2014



OBSERVATOIRE NATIONAL  
DE LA DÉLINQUANCE  
ET DES RÉPONSES PÉNALES

**Tableau AB.94.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la police nationale dans le département du VAL-DE-MARNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	<b>Atteintes aux biens</b>	-	- 0,2	- 1,6	- 2,8	+ 2,2	+ 5,5
	<b>Vols sans violence</b>	-	+ 0,5	+ 0,1	- 2,0	+ 5,4	+ 8,5
	<b>Vols liés aux véhicules à moteurs</b>	-	- 4,8	- 2,0	- 4,0	+ 5,6	- 1,6
35	Vols d'automobiles	-	+ 0,6	+ 10,2	- 6,5	+ 5,3	+ 3,1
37	Vols à la roulotte	-	- 3,4	- 9,4	- 3,9	+ 12,6	+ 1,4
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	-	- 10,1	- 0,6	- 3,4	+ 6,4	- 11,7
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	-	- 6,7	+ 5,9	- 2,3	- 16,7	+ 0,3
34	Vols de véhicules de transport avec fret	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Cambriolages</b>	-	+ 3,7	+ 1,7	+ 7,2	+ 11,2	+ 2,4
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	-	+ 5,7	+ 3,5	+ 13,5	+ 14,9	- 1,6
28	Cambriolages de résidences secondaires	-	+ 21,7	+ 53,6	- 51,2	+ 95,2	+ 82,9
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	-	- 2,6	- 6,5	- 7,5	- 6,0	+ 11,3
30	Cambriolages d'autres lieux	-	+ 0,1	- 1,0	- 9,5	+ 1,4	+ 19,8
	<b>Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)</b>	-	+ 5,5	+ 4,4	- 1,6	+ 0,8	+ 25,1
32	Vols à la tire	-	+ 22,5	+ 4,5	- 6,4	+ 2,8	+ 14,6
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	-	- 2,6	- 1,9	- 3,5	- 3,0	+ 6,2
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	-	+ 3,8	+ 7,5	+ 1,3	+ 1,7	+ 36,9
	<b>Autres vols sans violence</b>	-	+ 4,7	- 7,3	- 9,9	+ 10,2	+ 8,1
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	-	+ 7,5	- 30,5	+ 34,8	+ 19,1	+ 4,7
33	Vols à l'étalage	-	+ 3,3	- 10,0	- 11,3	+ 16,9	+ 3,6
39	Vols simples sur chantier	-	+ 43,4	+ 5,2	- 4,2	- 15,6	+ 16,6
40	Vols simples sur exploitations agricoles	-	ns	ns	ns	ns	ns
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	-	+ 1,6	+ 1,6	- 16,0	+ 0,8	+ 17,6
	<b>Vols avec violences</b>	-	+ 9,5	+ 8,1	- 2,2	+ 2,7	- 3,0
	<b>Vols à main armée</b>	-	- 35,3	- 3,4	- 28,4	+ 17,3	+ 11,0
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	-	ns	ns	ns	ns	ns
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	-	- 41,3	- 10,6	- 20,1	- 0,0	+ 17,0
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	-	ns	ns	ns	ns	ns
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	-	+ 54,5	- 2,9	ns	+ 89,5	+ 2,8
19	Autres vols à main armée	-	- 36,8	+ 33,3	- 40,6	+ 28,9	+ 12,2
	<b>Vols avec armes blanches</b>	-	+ 29,1	- 15,7	- 14,4	- 10,9	- 3,3
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	-	+ 43,3	- 9,3	- 0,0	+ 23,1	- 43,8
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	-	+ 154,5	ns	ns	ns	ns
22	Autres vols avec armes blanches	-	+ 22,8	- 15,1	- 16,8	- 17,4	+ 7,8
	<b>Vols violents sans arme</b>	-	+ 13,0	+ 11,1	+ 0,2	+ 2,9	- 3,6
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	-	+ 6,9	- 6,5	- 10,3	- 0,0	- 7,7
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	-	ns	+ 123,5	- 7,9	+ 8,6	- 5,3
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	-	+ 12,3	+ 16,5	+ 11,7	+ 7,0	- 6,7
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	-	+ 14,4	+ 5,7	- 10,8	- 2,1	+ 0,6
	<b>Destructions, dégradations</b>	-	- 6,5	- 12,2	- 6,4	- 12,4	- 5,1
62	Incendies volontaires de biens publics	-	+ 8,5	- 23,6	- 2,9	- 31,8	+ 48,9
63	Incendies volontaires de biens privés	-	- 8,7	+ 0,3	- 20,6	- 16,5	+ 21,6
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	-	ns	ns	ns	ns	ns
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	-	ns	ns	ns	ns	ns
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	-	+ 0,6	- 26,8	+ 8,7	- 13,6	+ 5,4
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	-	- 4,3	- 6,9	+ 9,7	- 16,1	- 1,7
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	-	- 8,5	- 15,0	- 16,7	- 8,2	- 12,9

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 ([http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm\\_2015\\_janv.pdf](http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf)). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.



Crimes et délits constatés  
par la **Police et la Gendarmerie nationales**  
dans le département du **VAL-DE-MARNE**  
entre 2009 et 2014



OBSERVATOIRE NATIONAL  
DE LA DÉLINQUANCE  
ET DES RÉPONSES PÉNALES

**Tableau AB.94.GN.a. Les faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du VAL-DE-MARNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	<b>Atteintes aux biens</b>	<b>97</b>	<b>103</b>	<b>134</b>	<b>147</b>	<b>191</b>	<b>180</b>
	<b>Vols sans violence</b>	<b>91</b>	<b>101</b>	<b>130</b>	<b>144</b>	<b>183</b>	<b>172</b>
	<b>Vols liés aux véhicules à moteurs</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
35	Vols d'automobiles	1	0	0	0	0	0
37	Vols à la roulotte	2	6	5	4	4	4
<b>38</b>	<b>Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	0	0	0	1	0	0
34	Vols de véhicules de transport avec fret	0	0	0	0	0	0
	<b>Cambriolages</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	1	0	0	2	2	1
28	Cambriolages de résidences secondaires	0	0	1	0	0	1
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	5	0	0	2	0	2
30	Cambriolages d'autres lieux	2	0	1	0	1	1
	<b>Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)</b>	<b>53</b>	<b>86</b>	<b>110</b>	<b>124</b>	<b>166</b>	<b>150</b>
<b>32</b>	<b>Vols à la tire</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>11</b>
<b>42</b>	<b>Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés</b>	<b>17</b>	<b>20</b>	<b>35</b>	<b>12</b>	<b>17</b>	<b>5</b>
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	32	65	73	111	143	134
	<b>Autres vols sans violence</b>	<b>25</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>10</b>
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	1	1	1	0	0	0
33	Vols à l'étalage	2	0	0	0	0	0
39	Vols simples sur chantier	3	3	0	0	1	3
40	Vols simples sur exploitations agricoles	0	0	0	0	0	0
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	19	5	11	11	7	7
	<b>Vols avec violences</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
	<b>Vols à main armée</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	0	0	0	0	0	0
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	0	0	0	0	0	0
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	0	0	0	0	0	0
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	0	0	0	0	0	0
19	Autres vols à main armée	0	0	0	0	0	0
	<b>Vols avec armes blanches</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	0	0	1	0	0	0
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	0	0	0	0	0	0
22	Autres vols avec armes blanches	0	0	0	0	0	0
	<b>Vols violents sans arme</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	0	0	0	0	0	0
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	0	0	0	0	0	0
<b>25</b>	<b>Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>26</b>	<b>Vols violents sans arme contre d'autres victimes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
	<b>Destructions, dégradations</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>7</b>
62	Incendies volontaires de biens publics	0	0	0	0	0	0
63	Incendies volontaires de biens privés	0	0	0	0	0	0
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	0	0	0	0	0	0
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	0	0	0	0	0	0
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	1	0	1	0	0	1
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	4	2	2	3	7	1
<b>68</b>	<b>Destructions et dégradations de véhicules privés</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>5</b>

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.



Crimes et délits constatés  
par la **Police et la Gendarmerie nationales**  
dans le département du **VAL-DE-MARNE**  
entre 2009 et 2014



OBSERVATOIRE NATIONAL  
DE LA DÉLINQUANCE  
ET DES RÉPONSES PÉNALES

**Tableau AB.94.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du VAL-DE-MARNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	<b>Atteintes aux biens</b>	-	+ 6,2	+ 30,1	+ 9,7	+ 29,9	- 5,8
	<b>Vols sans violence</b>	-	+ 11,0	+ 28,7	+ 10,8	+ 27,1	- 6,0
	<b>Vols liés aux véhicules à moteurs</b>	-	ns	ns	ns	ns	ns
35	Vols d'automobiles	-	ns	ns	ns	ns	ns
37	Vols à la roulotte	-	ns	ns	ns	ns	ns
<b>38</b>	<b>Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés</b>	-	ns	ns	ns	ns	ns
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	-	ns	ns	ns	ns	ns
34	Vols de véhicules de transport avec fret	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Cambriolages</b>	-	ns	ns	ns	ns	ns
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	-	ns	ns	ns	ns	ns
28	Cambriolages de résidences secondaires	-	ns	ns	ns	ns	ns
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	-	ns	ns	ns	ns	ns
30	Cambriolages d'autres lieux	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)</b>	-	+ 62,3	+ 27,9	+ 12,7	+ 33,9	- 9,6
<b>32</b>	<b>Vols à la tire</b>	-	ns	ns	ns	ns	ns
<b>42</b>	<b>Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés</b>	-	ns	+ 75,0	ns	ns	ns
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics	-	+ 103,1	+ 12,3	+ 52,1	+ 28,8	- 6,3
	<b>Autres vols sans violence</b>	-	ns	ns	ns	ns	ns
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	-	ns	ns	ns	ns	ns
33	Vols à l'étalage	-	ns	ns	ns	ns	ns
39	Vols simples sur chantier	-	ns	ns	ns	ns	ns
40	Vols simples sur exploitations agricoles	-	ns	ns	ns	ns	ns
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Vols avec violences</b>	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Vols à main armée</b>	-	ns	ns	ns	ns	ns
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	-	ns	ns	ns	ns	ns
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	-	ns	ns	ns	ns	ns
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	-	ns	ns	ns	ns	ns
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
19	Autres vols à main armée	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Vols avec armes blanches</b>	-	ns	ns	ns	ns	ns
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	-	ns	ns	ns	ns	ns
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
22	Autres vols avec armes blanches	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Vols violents sans arme</b>	-	ns	ns	ns	ns	ns
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	-	ns	ns	ns	ns	ns
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
<b>25</b>	<b>Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public</b>	-	ns	ns	ns	ns	ns
<b>26</b>	<b>Vols violents sans arme contre d'autres victimes</b>	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Destructions, dégradations</b>	-	ns	ns	ns	ns	ns
62	Incendies volontaires de biens publics	-	ns	ns	ns	ns	ns
63	Incendies volontaires de biens privés	-	ns	ns	ns	ns	ns
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	-	ns	ns	ns	ns	ns
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	-	ns	ns	ns	ns	ns
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	-	ns	ns	ns	ns	ns
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	-	ns	ns	ns	ns	ns
<b>68</b>	<b>Destructions et dégradations de véhicules privés</b>	-	ns	ns	ns	ns	ns

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.



Crimes et délits constatés  
par la **Police et la Gendarmerie nationales**  
dans le département du **VAL-DE-MARNE**  
entre 2009 et 2014

**Tableau AV.94.PN.a. Les faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la police nationale dans le département du VAL-DE-MARNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	<b>Atteintes volontaires à l'intégrité physique</b>	<b>13 519</b>	<b>14 577</b>	<b>14 602</b>	<b>14 483</b>	<b>13 965</b>	<b>14 483</b>
	<b>Violences physiques crapuleuses</b>	<b>4 745</b>	<b>5 196</b>	<b>5 617</b>	<b>5 495</b>	<b>5 641</b>	<b>5 476</b>
	<b>Vols avec violences</b>	<b>4 740</b>	<b>5 191</b>	<b>5 612</b>	<b>5 491</b>	<b>5 639</b>	<b>5 470</b>
	Vols à main armée	451	292	282	202	237	263
	Vols avec armes blanches	326	421	355	304	271	262
	<b>Vols violents sans arme</b>	<b>3 963</b>	<b>4 478</b>	<b>4 975</b>	<b>4 985</b>	<b>5 131</b>	<b>4 945</b>
	<b>Autres violences physiques crapuleuses</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>6</b>
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	1	1	1	0
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	4	4	3	3	1	6
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	0	0	0	0	0	0
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	1	1	1	0	0	0
	<b>Violences physiques non crapuleuses</b>	<b>6 066</b>	<b>6 296</b>	<b>6 133</b>	<b>6 171</b>	<b>5 697</b>	<b>6 210</b>
7	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels ( <i>Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus</i> )	4 850	4 865	4 727	4 775	4 277	4 403
3	Homicides pour d'autres motifs	17	21	11	17	10	13
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	38	33	56	75	61	87
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	4	1	2	0	2	3
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	2	4	1	2	2	7
9	Prises d'otages dans un autre but	0	1	0	1	0	2
10	Séquestrations	44	52	44	49	38	94
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	342	411	436	385	468	716
73	Violences à dépositaires autorisé	769	908	856	867	839	885
	<b>Violences sexuelles</b>	<b>650</b>	<b>544</b>	<b>549</b>	<b>529</b>	<b>504</b>	<b>621</b>
46	Viols sur des majeur(e)s	121	108	130	124	132	145
47	Viols sur des mineur(e)s	158	111	125	97	101	110
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	130	107	139	135	134	204
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	241	218	155	173	137	162
	<b>Menaces et chantages</b>	<b>2 058</b>	<b>2 541</b>	<b>2 303</b>	<b>2 288</b>	<b>2 123</b>	<b>2 176</b>
11	<b>Menaces ou chantages pour extorsion de fonds</b>	598	896	668	461	457	405
12	<b>Menaces ou chantages dans un autre but</b>	1 460	1 645	1 635	1 827	1 666	1 771

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 ([http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm\\_2015\\_janv.pdf](http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf)). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.



Crimes et délits constatés  
par la **Police et la Gendarmerie nationales**  
dans le département du **VAL-DE-MARNE**  
entre 2009 et 2014



OBSERVATOIRE NATIONAL  
DE LA DÉLINQUANCE  
ET DES RÉPONSES PÉNALES

**Tableau AV.94.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la police nationale dans le département du VAL-DE-MARNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	<b>Atteintes volontaires à l'intégrité physique</b>	-	+ 7,8	+ 0,2	- 0,8	- 3,6	+ 3,7
	<b>Violences physiques crapuleuses</b>	-	+ 9,5	+ 8,1	- 2,2	+ 2,7	- 2,9
	<b>Vols avec violences</b>	-	+ 9,5	+ 8,1	- 2,2	+ 2,7	- 3,0
	Vols à main armée	-	- 35,3	- 3,4	- 28,4	+ 17,3	+ 11,0
	Vols avec armes blanches	-	+ 29,1	- 15,7	- 14,4	- 10,9	- 3,3
	<b>Vols violents sans arme</b>	-	+ 13,0	+ 11,1	+ 0,2	+ 2,9	- 3,6
	<b>Autres violences physiques crapuleuses</b>	-	ns	ns	ns	ns	ns
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	-	ns	ns	ns	ns	ns
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Violences physiques non crapuleuses</b>	-	+ 3,8	- 2,6	+ 0,6	- 7,7	+ 9,0
7	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels ( <i>Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus</i> )	-	+ 0,3	- 2,8	+ 1,0	- 10,4	+ 2,9
3	Homicides pour d'autres motifs	-	+ 23,5	ns	ns	ns	ns
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	-	- 13,2	+ 69,7	+ 33,9	- 18,7	+ 42,6
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	-	ns	ns	ns	ns	ns
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	-	ns	ns	ns	ns	ns
9	Prises d'otages dans un autre but	-	ns	ns	ns	ns	ns
10	Séquestrations	-	+ 18,2	- 15,4	+ 11,4	- 22,4	+ 147,4
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	-	+ 20,2	+ 6,1	- 11,7	+ 21,6	+ 53,0
73	Violences à dépositaires autorité	-	+ 18,1	- 5,7	+ 1,3	- 3,2	+ 5,5
	<b>Violences sexuelles</b>	-	- 16,3	+ 0,9	- 3,6	- 4,7	+ 23,2
46	Viols sur des majeur(e)s	-	- 10,7	+ 20,4	- 4,6	+ 6,5	+ 9,8
47	Viols sur des mineur(e)s	-	- 29,7	+ 12,6	- 22,4	+ 4,1	+ 8,9
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	-	- 17,7	+ 29,9	- 2,9	- 0,7	+ 52,2
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	-	- 9,5	- 28,9	+ 11,6	- 20,8	+ 18,2
	<b>Menaces et chantages</b>	-	+ 23,5	- 9,4	- 0,7	- 7,2	+ 2,5
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	-	+ 49,8	- 25,4	- 31,0	- 0,9	- 11,4
12	Menaces ou chantages dans un autre but	-	+ 12,7	- 0,6	+ 11,7	- 8,8	+ 6,3

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 ([http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm\\_2015\\_janv.pdf](http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf)). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.



Crimes et délits constatés  
par la **Police et la Gendarmerie nationales**  
dans le département du **VAL-DE-MARNE**  
entre 2009 et 2014

**Tableau AV.94.GN.a. Les faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du VAL-DE-MARNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	<b>Atteintes volontaires à l'intégrité physique</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>9</b>
	<b>Violences physiques crapuleuses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
	<b>Vols avec violences</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
	Vols à main armée	0	0	0	0	0	0
	Vols avec armes blanches	0	0	1	0	0	0
	<b>Vols violents sans arme</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
	<b>Autres violences physiques crapuleuses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	0	0	0	0	0	0
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	0
	<b>Violences physiques non crapuleuses</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
	<b>Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus)</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>3</b>
3	Homicides pour d'autres motifs	0	0	0	0	0	0
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	0	0	0	0	0	0
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	0	0	0	0	0	0
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	0	0	0	0	0	0
9	Prises d'otages dans un autre but	0	0	0	0	0	0
10	Séquestrations	1	0	0	0	0	0
<b>52</b>	<b>Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>73</b>	<b>Violences à dépositaires autorité</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Violences sexuelles</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
46	Viols sur des majeur(e)s	1	0	0	0	0	0
<b>47</b>	<b>Viols sur des mineur(e)s</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>48</b>	<b>Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>49</b>	<b>Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>Menaces et chantages</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>
<b>11</b>	<b>Menaces ou chantages pour extorsion de fonds</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>12</b>	<b>Menaces ou chantages dans un autre but</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* Les index d'infractions de type « atteintes volontaires à l'intégrité physique » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent. L'index 7, « Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels », est aussi souligné car l'Observatoire a pu vérifier à partir de travaux menés en janvier 2014 que le scénario de « rampe semestrielle » évoqué avec « une certitude moyenne » par la mission en juillet 2013 était bien le plus vraisemblable.



Crimes et délits constatés  
par la **Police et la Gendarmerie nationales**  
dans le département du **VAL-DE-MARNE**  
entre 2009 et 2014

**Tableau AV.94.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du VAL-DE-MARNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	<b>Atteintes volontaires à l'intégrité physique</b>	-	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
	<b>Violences physiques crapuleuses</b>	-	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
	<b>Vols avec violences</b>	-	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
	Vols à main armée	-	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
	Vols avec armes blanches	-	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
	<b>Vols violents sans arme</b>	-	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
	<b>Autres violences physiques crapuleuses</b>	-	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	-	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	-	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
	<b>Violences physiques non crapuleuses</b>	-	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
<b>7</b>	<b>Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus)</b>	-	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
3	Homicides pour d'autres motifs	-	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	-	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	-	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	-	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
9	Prises d'otages dans un autre but	-	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
10	Séquestrations	-	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
<b>52</b>	<b>Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants</b>	-	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
<b>73</b>	<b>Violences à dépositaires autorité</b>	-	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
	<b>Violences sexuelles</b>	-	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
46	Viols sur des majeur(e)s	-	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
<b>47</b>	<b>Viols sur des mineur(e)s</b>	-	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
<b>48</b>	<b>Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s</b>	-	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
<b>49</b>	<b>Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s</b>	-	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
	<b>Menaces et chantages</b>	-	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
<b>11</b>	<b>Menaces ou chantages pour extorsion de fonds</b>	-	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
<b>12</b>	<b>Menaces ou chantages dans un autre but</b>	-	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* Les index d'infractions de type « atteintes volontaires à l'intégrité physique » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent. L'index 7, « Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels », est aussi souligné car l'Observatoire a pu vérifier à partir de travaux menés en janvier 2014 que le scénario de « rampe semestrielle » évoqué avec « une certitude moyenne » par la mission en juillet 2013 était bien le plus vraisemblable.



Crimes et délits constatés  
par la **Police et la Gendarmerie nationales**  
dans le département du **VAL-DE-MARNE**  
entre 2009 et 2014

**Tableau ES.94.PN.a. Les faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la police nationale dans le département du VAL-DE-MARNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	<b>Escroqueries et infractions économiques et financières</b>	<b>5 557</b>	<b>6 296</b>	<b>6 495</b>	<b>7 389</b>	<b>7 530</b>	<b>8 479</b>
	<b>Escroqueries et infractions assimilées</b>	<b>5 228</b>	<b>5 977</b>	<b>6 101</b>	<b>7 012</b>	<b>7 112</b>	<b>7 988</b>
<b>91</b>	<b>Escroqueries et abus de confiance**</b>	<b>2 706</b>	<b>3 170</b>	<b>3 480</b>	<b>4 084</b>	<b>4 369</b>	<b>4 284</b>
89	Falsification et usages de chèques volés	1 187	1 288	1 144	1 259	1 157	1 420
<b>90</b>	<b>Falsification et usages de cartes de crédit**</b>	<b>1 112</b>	<b>1 314</b>	<b>1 306</b>	<b>1 460</b>	<b>1 402</b>	<b>1 928</b>
92	Infractions à la législation sur les chèques	35	35	37	51	52	75
84	Faux en écriture publique et authentique	69	51	33	50	42	29
85	Autres faux en écriture	85	83	74	88	56	186
86	Fausse monnaie	34	36	27	20	34	66
	<b>Infractions économiques et financières</b>	<b>329</b>	<b>319</b>	<b>394</b>	<b>377</b>	<b>418</b>	<b>491</b>
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	40	42	34	35	33	6
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	2	4	4	3	6	5
93	Travail clandestin	165	142	172	168	192	241
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	41	49	63	47	53	50
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	16	13	11	3	1	4
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	26	25	39	30	39	47
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	0	2	1	3	3	4
102	Achats et ventes sans factures	1	1	3	0	0	1
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	5	2	4	5	9	12
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	11	9	12	11	19	18
105	Fraudes fiscales	5	10	12	21	7	9
<b>106</b>	<b>Autres délits économiques et financiers***</b>	<b>17</b>	<b>20</b>	<b>39</b>	<b>51</b>	<b>56</b>	<b>94</b>

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 ([http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm\\_2015\\_janv.pdf](http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf)). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.

\*\* Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2014)

\*\*\* Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.



Crimes et délits constatés  
par la **Police et la Gendarmerie nationales**  
dans le département du **VAL-DE-MARNE**  
entre 2009 et 2014

**Tableau ES.94.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la police nationale dans le département du VAL-DE-MARNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	<b>Escroqueries et infractions économiques et financières</b>	-	+ 13,3	+ 3,2	+ 13,8	+ 1,9	+ 12,6
	<b>Escroqueries et infractions assimilées</b>	-	+ 14,3	+ 2,1	+ 14,9	+ 1,4	+ 12,3
91	<b>Escroqueries et abus de confiance**</b>	-	+ 17,1	+ 9,8	+ 17,4	+ 7,0	- 1,9
89	Falsification et usages de chèques volés	-	+ 8,5	- 11,2	+ 10,1	- 8,1	+ 22,7
90	<b>Falsification et usages de cartes de crédit**</b>	-	+ 18,2	- 0,6	+ 11,8	- 4,0	+ 37,5
92	Infractions à la législation sur les chèques	-	- 0,0	+ 5,7	+ 37,8	+ 2,0	+ 44,2
84	Faux en écriture publique et authentique	-	- 26,1	- 35,3	+ 51,5	- 16,0	- 31,0
85	Autres faux en écriture	-	- 2,4	- 10,8	+ 18,9	- 36,4	+ 232,1
86	Fausse monnaie	-	+ 5,9	- 25,0	ns	+ 70,0	+ 94,1
	<b>Infractions économiques et financières</b>	-	- 3,0	+ 23,5	- 4,3	+ 10,9	+ 17,5
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	-	+ 5,0	- 19,0	+ 2,9	- 5,7	ns
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	-	ns	ns	ns	ns	ns
93	Travail clandestin	-	- 13,9	+ 21,1	- 2,3	+ 14,3	+ 25,5
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	+ 19,5	+ 28,6	- 25,4	+ 12,8	- 5,7
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	-	- 3,8	+ 56,0	- 23,1	+ 30,0	+ 20,5
101	Prix illicites, publicité fautive et infractions aux règles de la concurrence	-	ns	ns	ns	ns	ns
102	Achats et ventes sans factures	-	ns	ns	ns	ns	ns
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	-	ns	ns	ns	ns	ns
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	-	ns	ns	ns	ns	ns
105	Fraudes fiscales	-	ns	ns	+ 75,0	ns	ns
106	<b>Autres délits économiques et financiers***</b>	-	ns	+ 95,0	+ 30,8	+ 9,8	+ 67,9

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 ([http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm\\_2015\\_janv.pdf](http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf)). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.

\*\* Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2013)

\*\*\* Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.



Crimes et délits constatés  
par la **Police et la Gendarmerie nationales**  
dans le département **du VAL-DE-MARNE**  
entre 2009 et 2014

**Tableau ES.94.GN.a. Les faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du VAL-DE-MARNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	<b>Escroqueries et infractions économiques et financières</b>	<b>533</b>	<b>39</b>	<b>20</b>	<b>85</b>	<b>55</b>	<b>30</b>
	<b>Escroqueries et infractions assimilées</b>	<b>227</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>84</b>	<b>44</b>	<b>23</b>
<b>91</b>	<b>Escroqueries et abus de confiance**</b>	<b>42</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>81</b>	<b>41</b>	<b>19</b>
<b>89</b>	<b>Falsification et usages de chèques volés</b>	<b>168</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>90</b>	<b>Falsification et usages de cartes de crédit**</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
92	Infractions à la législation sur les chèques	2	0	0	0	0	0
84	Faux en écriture publique et authentique	4	2	1	0	0	2
85	Autres faux en écriture	6	0	2	0	1	2
86	Fausse monnaie	1	1	0	0	0	0
	<b>Infractions économiques et financières</b>	<b>306</b>	<b>26</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>7</b>
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	1	1	0	0	0	0
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	3	0	0	0	0	0
93	Travail clandestin	183	13	4	0	4	0
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	70	3	1	0	3	1
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	1	0	2	0	0	0
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	20	5	0	0	1	0
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	1	0	0	0	0	0
102	Achats et ventes sans factures	2	0	0	0	0	0
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	9	1	1	0	1	1
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	0	1	0	0	1	4
105	Fraudes fiscales	1	0	0	0	0	0
<b>106</b>	<b>Autres délits économiques et financiers***</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* Les index d'infractions de type « escroqueries et infractions économiques et financières » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012, un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

\*\* Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2014)

\*\*\* Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.



Crimes et délits constatés  
par la **Police et la Gendarmerie nationales**  
dans le département **du VAL-DE-MARNE**  
entre 2009 et 2014

**Tableau ES.94.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du VAL-DE-MARNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	<b>Escroqueries et infractions économiques et financières</b>	-	- 92,7	ns	+ 325,0	- 35,3	- 45,5
	<b>Escroqueries et infractions assimilées</b>	-	ns	ns	+ 663,6	- 47,6	- 47,7
91	<b>Escroqueries et abus de confiance**</b>	-	ns	ns	+ 912,5	- 49,4	ns
89	<b>Falsification et usages de chèques volés</b>	-	ns	ns	ns	ns	ns
90	<b>Falsification et usages de cartes de crédit**</b>	-	ns	ns	ns	ns	ns
92	Infractions à la législation sur les chèques	-	ns	ns	ns	ns	ns
84	Faux en écriture publique et authentique	-	ns	ns	ns	ns	ns
85	Autres faux en écriture	-	ns	ns	ns	ns	ns
86	Fausse monnaie	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Infractions économiques et financières</b>	-	- 91,5	ns	ns	ns	ns
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	-	ns	ns	ns	ns	ns
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	-	ns	ns	ns	ns	ns
93	Travail clandestin	-	ns	ns	ns	ns	ns
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	ns	ns	ns	ns	ns
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	-	ns	ns	ns	ns	ns
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	-	ns	ns	ns	ns	ns
102	Achats et ventes sans factures	-	ns	ns	ns	ns	ns
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	-	ns	ns	ns	ns	ns
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	-	ns	ns	ns	ns	ns
105	Fraudes fiscales	-	ns	ns	ns	ns	ns
106	<b>Autres délits économiques et financiers***</b>	-	ns	ns	ns	ns	ns

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* Les index d'infractions de type « escroqueries et infractions économiques et financières » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012, un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

\*\* Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2013)

\*\*\* Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.



Crimes et délits constatés  
par la **Police et la Gendarmerie nationales**  
dans le département du **VAL-DE-MARNE**  
entre 2009 et 2014



OBSERVATOIRE NATIONAL  
DE LA DÉLINQUANCE  
ET DES RÉPONSES PÉNALES

**Tableau IR.94.PN.a. Les faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la police nationale dans le département du VAL-DE-MARNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	<b>Infractions révélées par l'action des services</b>	<b>12 294</b>	<b>11 514</b>	<b>11 419</b>	<b>11 288</b>	<b>8 179</b>	<b>8 467</b>
	<b>Infractions à la législation sur les stupéfiants</b>	<b>5 077</b>	<b>5 306</b>	<b>5 272</b>	<b>5 854</b>	<b>5 286</b>	<b>5 738</b>
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	207	259	266	314	243	283
56	Usage-revente de stupéfiants	115	165	164	201	241	414
57	Usage de stupéfiants	4 620	4 835	4 792	5 299	4 758	4 957
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	135	47	50	40	44	84
	<b>Infractions à la législation sur les étrangers**</b>	<b>4 048</b>	<b>3 357</b>	<b>3 385</b>	<b>2 683</b>	<b>301</b>	<b>144</b>
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	3 373	2 864	2 989	2 438	54	0
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	91	116	134	90	73	51
71	Autres infractions à la police des étrangers**	584	377	262	155	174	93
	<b>Faux documents</b>	<b>415</b>	<b>392</b>	<b>358</b>	<b>395</b>	<b>344</b>	<b>331</b>
81	Faux documents d'identité	252	287	222	209	164	146
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	98	58	77	111	101	108
83	Autres faux documents administratifs	65	47	59	75	79	77
	<b>Infractions à la législation sur le travail</b>	<b>222</b>	<b>204</b>	<b>246</b>	<b>218</b>	<b>246</b>	<b>295</b>
93	Travail clandestin	165	142	172	168	192	241
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	41	49	63	47	53	50
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	16	13	11	3	1	4
	<b>Autres infractions révélées par l'action des services</b>	<b>2 532</b>	<b>2 255</b>	<b>2 158</b>	<b>2 138</b>	<b>2 002</b>	<b>1 959</b>
44	Recels	1 308	1 070	1 081	1 126	1 085	1 045
74	Port ou détention armes prohibées	1 188	1 151	1 052	988	891	885
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	10	5	6	2	2	3
76	Délits des courses et des jeux	16	0	2	0	1	0
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	2	4	5	7	7	15
79	Atteintes à l'environnement	8	16	7	11	13	7
80	Chasse et pêche	0	1	3	1	0	0
45	Proxénétisme	0	8	2	3	3	4

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 ([http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm\\_2015\\_janv.pdf](http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf)). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.

\*\* La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 ayant jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 ([http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir\\_36394.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf)), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.



Crimes et délits constatés  
par la **Police et la Gendarmerie nationales**  
dans le département du **VAL-DE-MARNE**  
entre 2009 et 2014



OBSERVATOIRE NATIONAL  
DE LA DÉLINQUANCE  
ET DES RÉPONSES PÉNALES

**Tableau IR.94.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la police nationale dans le département du VAL-DE-MARNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
	<b>Infractions révélées par l'action des services</b>	-	- 6,3	- 0,8	- 1,1	- 27,5	+ 3,5
	<b>Infractions à la législation sur les stupéfiants</b>	-	+ 4,5	- 0,6	+ 11,0	- 9,7	+ 8,6
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	-	+ 25,1	+ 2,7	+ 18,0	- 22,6	+ 16,5
56	Usage-revente de stupéfiants	-	+ 43,5	- 0,6	+ 22,6	+ 19,9	+ 71,8
57	Usage de stupéfiants	-	+ 4,7	- 0,9	+ 10,6	- 10,2	+ 4,2
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	-	- 65,2	+ 6,4	- 20,0	+ 10,0	+ 90,9
	<b>Infractions à la législation sur les étrangers**</b>	-	- 17,1	+ 0,8	- 20,7	- 88,8	- 52,2
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	-	- 15,1	+ 4,4	- 18,4	- 97,8	ns
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	-	+ 27,5	+ 15,5	- 32,8	- 18,9	- 30,1
71	Autres infractions à la police des étrangers**	-	- 35,4	- 30,5	- 40,8	+ 12,3	- 46,6
	<b>Faux documents</b>	-	- 5,5	- 8,7	+ 10,3	- 12,9	- 3,8
81	Faux documents d'identité	-	+ 13,9	- 22,6	- 5,9	- 21,5	- 11,0
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	-	- 40,8	+ 32,8	+ 44,2	- 9,0	+ 6,9
83	Autres faux documents administratifs	-	- 27,7	+ 25,5	+ 27,1	+ 5,3	- 2,5
	<b>Infractions à la législation sur de travail</b>	-	- 8,1	+ 20,6	- 11,4	+ 12,8	+ 19,9
93	Travail clandestin	-	- 13,9	+ 21,1	- 2,3	+ 14,3	+ 25,5
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	+ 19,5	+ 28,6	- 25,4	+ 12,8	- 5,7
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Autres infractions révélées par l'action des services</b>	-	- 10,9	- 4,3	- 0,9	- 6,4	- 2,1
44	Recels	-	- 18,2	+ 1,0	+ 4,2	- 3,6	- 3,7
74	Port ou détention armes prohibées	-	- 3,1	- 8,6	- 6,1	- 9,8	- 0,7
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	-	ns	ns	ns	ns	ns
76	Délits des courses et des jeux	-	ns	ns	ns	ns	ns
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	-	ns	ns	ns	ns	ns
79	Atteintes à l'environnement	-	ns	ns	ns	ns	ns
80	Chasse et pêche	-	ns	ns	ns	ns	ns
45	Proxénétisme	-	ns	ns	ns	ns	ns

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 ([http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm\\_2015\\_janv.pdf](http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf)). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.

\*\* La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 ayant jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 ([http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir\\_36394.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf)), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.



Crimes et délits constatés  
par la **Police et la Gendarmerie nationales**  
dans le département du **VAL-DE-MARNE**  
entre 2009 et 2014

**Tableau IR.94.GN.a. Les faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du VAL-DE-MARNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	<b>Infractions révélées par l'action des services</b>	<b>1 079</b>	<b>39</b>	<b>21</b>	<b>24</b>	<b>38</b>	<b>47</b>
	<b>Infractions à la législation sur les stupéfiants</b>	<b>36</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>26</b>	<b>24</b>
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	0	0	0	0	2	3
56	Usage-revente de stupéfiants	30	1	0	0	4	1
57	Usage de stupéfiants	3	2	6	0	14	12
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	3	1	1	0	6	8
	<b>Infractions à la législation sur les étrangers**</b>	<b>729</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	585	3	1	0	0	0
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	11	1	0	0	1	0
71	Autres infractions à la police des étrangers**	133	1	0	0	0	0
	<b>Faux documents</b>	<b>33</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
81	Faux documents d'identité	22	3	0	0	0	1
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	5	1	1	0	0	1
83	Autres faux documents administratifs	6	0	0	1	0	1
	<b>Infractions à la législation sur de travail</b>	<b>254</b>	<b>16</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>1</b>
93	Travail clandestin	183	13	4	0	4	0
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	70	3	1	0	3	1
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	1	0	2	0	0	0
	<b>Autres infractions révélées par l'action des services</b>	<b>27</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>23</b>	<b>4</b>	<b>19</b>
44	Recels	18	10	3	21	3	11
74	Port ou détention armes prohibées	7	0	2	1	1	7
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	0	0	0	0	0	0
76	Délits des courses et des jeux	0	0	0	0	0	0
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	0	0	0	0	0	0
79	Atteintes à l'environnement	2	0	0	1	0	1
80	Chasse et pêche	0	0	0	0	0	0
45	Proxénétisme	0	0	0	0	0	0

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* Les index d'infractions de type « Infractions révélées par l'action des services » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

\*\* La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 ayant jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 ([http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir\\_36394.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf)), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.



Crimes et délits constatés  
par la **Police et la Gendarmerie nationales**  
dans le département du **VAL-DE-MARNE**  
entre 2009 et 2014



OBSERVATOIRE NATIONAL  
DE LA DÉLINQUANCE  
ET DES RÉPONSES PÉNALES

**Tableau IR.94.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du VAL-DE-MARNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
	<b>Infractions révélées par l'action des services</b>	-	- 96,4	- 46,2	+ 14,3	+ 58,3	+ 23,7
	<b>Infractions à la législation sur les stupéfiants</b>	-	ns	ns	ns	#DIV/0!	- 7,7
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	-	ns	ns	ns	ns	ns
56	Usage-revente de stupéfiants	-	ns	ns	ns	ns	ns
57	Usage de stupéfiants	-	ns	ns	ns	ns	ns
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Infractions à la législation sur les étrangers**</b>	-	ns	ns	ns	ns	ns
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns
71	Autres infractions à la police des étrangers**	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Faux documents</b>	-	ns	ns	ns	ns	ns
81	Faux documents d'identité	-	ns	ns	ns	ns	ns
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	-	ns	ns	ns	ns	ns
83	Autres faux documents administratifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Infractions à la législation sur de travail</b>	-	ns	ns	ns	ns	ns
93	Travail clandestin	-	ns	ns	ns	ns	ns
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	ns	ns	ns	ns	ns
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns
	<b>Autres infractions révélées par l'action des services</b>	-	ns	ns	+ 360,0	ns	ns
44	Recels	-	ns	ns	+ 600,0	ns	ns
74	Port ou détention armes prohibées	-	ns	ns	ns	ns	ns
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	-	ns	ns	ns	ns	ns
76	Délits des courses et des jeux	-	ns	ns	ns	ns	ns
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	-	ns	ns	ns	ns	ns
79	Atteintes à l'environnement	-	ns	ns	ns	ns	ns
80	Chasse et pêche	-	ns	ns	ns	ns	ns
45	Proxénétisme	-	ns	ns	ns	ns	ns

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* Les index d'infractions de type « Infractions révélées par l'action des services » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

\*\* La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 ayant jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 ([http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir\\_36394.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf)), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.



Crimes et délits constatés  
par la **Police et la Gendarmerie nationales**  
dans le département du **VAL-DE-MARNE**  
entre 2009 et 2014

**Tableau AU.94.PN.a. Les faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la police nationale dans le département du VAL-DE-MARNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
50	Atteintes sexuelles	219	176	205	188	172	178
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	362	298	310	345	314	568
14	Violations de domicile	126	106	122	134	139	170
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	254	291	224	297	289	417
54	Non versement de pension alimentaire	164	164	162	139	169	184
72	Outrages à dépositaires autorité	816	800	782	806	707	668
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	6	4	2	2	3	1
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	3	1	1	2	7	3
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	0	2	0	2	5	3
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	22	22	11	22	16	13
107	Autres délits	1 909	1 816	1 996	2 150	2 095	2 244

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

**Tableau AU.94.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la police nationale dans le département du VAL-DE-MARNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014*
50	Atteintes sexuelles	-	- 19,6	+ 16,5	- 8,3	- 8,5	+ 3,5
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	-	- 17,7	+ 4,0	+ 11,3	- 9,0	+ 80,9
14	Violations de domicile	-	- 15,9	+ 15,1	+ 9,8	+ 3,7	+ 22,3
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	-	+ 14,6	- 23,0	+ 32,6	- 2,7	+ 44,3
54	Non versement de pension alimentaire	-	- 0,0	- 1,2	- 14,2	+ 21,6	+ 8,9
72	Outrages à dépositaires autorité	-	- 2,0	- 2,3	+ 3,1	- 12,3	- 5,5
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	-	ns	ns	ns	ns	ns
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	-	ns	ns	ns	ns	ns
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	-	ns	ns	ns	ns	ns
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	-	- 0,0	ns	+ 100,0	ns	ns
107	Autres délits	-	- 4,9	+ 9,9	+ 7,7	- 2,6	+ 7,1

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* En 2014, d'après l'ONDRP, un certain nombre d'index d'infractions ont été enregistrés dans des conditions différentes de celles des années précédentes comme cela est expliqué dans les bulletins mensuels sur la délinquance enregistrée, en particulier celui de janvier 2015 portant sur les faits constatés en 2014 ([http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm\\_2015\\_janv.pdf](http://www.inhesj.fr/sites/default/files/bm_2015_janv.pdf)). Pour ces index, les changements d'outil de collecte et de pratiques de saisie en zone police en 2014 peuvent avoir provoqué de très fortes variations. En conséquence, dans l'attente de travaux complémentaires sur ces ruptures de continuité statistique présumées, l'Observatoire considère qu'une grande partie des comparaisons de faits constatés par la police nationale entre 2014 et les années précédentes, ne doivent pas être présentées comme des tendances. La situation qu'on connaît déjà depuis 2012 en zone gendarmerie s'étend donc désormais à la zone police. Le souhait de l'Observatoire d'assurer une diffusion des données détaillées par départements en toute transparence demande donc de la part des utilisateurs de ces données une grande attention et une grande rigueur. Présenter une variation pour laquelle il existe, dans un ou plusieurs documents publics, l'expression argumentée d'une forte suspicion de rupture de continuité statistique, sans en faire état, peut être légitimement considéré comme une tromperie.



Crimes et délits constatés  
par la **Police et la Gendarmerie nationales**  
dans le département du **VAL-DE-MARNE**  
entre 2009 et 2014

**Tableau AU.94.GN.a. Les faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du VAL-DE-MARNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
50	Atteintes sexuelles	7	1	1	0	1	0
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	6	1	3	4	3	12
14	Violations de domicile	0	0	0	0	0	0
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	0	0	0	0	1	0
54	Non versement de pension alimentaire	2	2	0	0	1	0
72	Outrages à dépositaires autorité	3	3	2	1	0	0
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	1	0	0	0	0	2
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	0	0	1	0	2	1
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	0	3	6	3	9	2
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	0	1	0	0	1	0
107	Autres délits	30	81	16	14	22	38

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* Les index d'infractions ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés.

**Tableau AU.94.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département du VAL-DE-MARNE entre 2009 et 2014.**

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale					
		2009	2010	2011	2012*	2013*	2014*
50	Atteintes sexuelles	-	ns	ns	ns	ns	ns
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	-	ns	ns	ns	ns	ns
14	Violations de domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	-	ns	ns	ns	ns	ns
54	Non versement de pension alimentaire	-	ns	ns	ns	ns	ns
72	Outrages à dépositaires autorité	-	ns	ns	ns	ns	ns
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	-	ns	ns	ns	ns	ns
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	-	ns	ns	ns	ns	ns
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	-	ns	ns	ns	ns	ns
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	-	ns	ns	ns	ns	ns
107	Autres délits	-	+ 170,0	ns	ns	+ 57,1	+ 72,7

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

\* Les index d'infractions ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 (Voir Annexe 33) sont soulignés.